



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Neuvième réunion du Sous-groupe de l'exploitation de l'espace aérien et des aérodrômes de l'AASPG (AAO/SG9)

Nairobi, Kenya, 13-17 juillet 2026

#### Point 7 : Difficultés de mise en œuvre rencontrées par le Sous-groupe

#### Adoption d'une stratégie de partage des coûts pour la mise en œuvre des projets dans la Région AFI

*(Note présentée par le Ghana)*

| RÉSUMÉ                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>La présente note de travail propose une stratégie de partage des coûts afin de soutenir la réalisation rapide des missions d'assistance par les équipes de projet dans la Région AFI.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p> |
| <p><b>REFERENCE(S):</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Rapport des réunions de l'APIRG et de l'AASPG</li><li>2. Rapport sur la navigation aérienne dans la Région AFI (2<sup>e</sup> édition)</li></ol>                                        |
| <p><b>Objectifs stratégiques connexes de l'OACI:</b></p> <p>a)- Chaque vol est sûr et sécurisé</p> <p>c)- L'aviation assure une mobilité sans faille, accessible et fiable pour toutes et tous</p>                                                           |

## 1. INTRODUCTION

1.1 La présente note de travail a été élaborée en s'inspirant de l'un des défis identifiés dans le rapport de la première réunion de l'AASPG tenue à Libreville (Gabon) en novembre 2025 concernant l'accès limité aux fonds pour la réalisation des activités par les équipes de projet dans la Région AFI, et des recommandations formulées par les réunions APIRG/20 et APIRG/21, qui ont réitéré la nécessité de réfléchir à des mécanismes d'assistance et de financement pour soutenir les activités conformément à la Conclusion 20/4.

1.2 Ces dernières années, le financement des activités des équipes de projet est devenu un problème majeur dans la Région AFI, malgré le soutien apporté par les donateurs.

1.3 La présente note de travail propose une stratégie de partage des coûts en tant que mécanisme supplémentaire de financement pour soutenir les activités des équipes de projet tout en augmentant le nombre d'États de la Région AFI qui bénéficient d'une assistance pendant une période ciblée.

1.4 Une stratégie de partage des coûts pour soutenir les activités des équipes de projet

encouragerait un engagement de haut niveau des dirigeants, du personnel technique et des membres des équipes de projet pour garantir la réalisation des objectifs fixés.

## **2. ANALYSE**

2.1 L'assistance aux États dans la mise en œuvre efficace et harmonisée des recommandations formulées par l'AASPG concernant les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI fait partie du principal cahier des charges des équipes de projet dans la Région AFI. Ces dernières années, le financement des activités des équipes de projet rencontre d'énormes difficultés malgré l'existence de plans régionaux comme les Plans AFI. Ce qui a entraîné une réduction du nombre d'États susceptibles de bénéficier de missions d'assistance dans le cadre des activités de mise en œuvre des projets.

2.2 On peut envisager une stratégie de partage des coûts dans laquelle les États bénéficiaires pourraient soutenir la mise en œuvre des activités d'assistance, en fournissant l'hébergement, les billets d'avion, ou d'autres moyens à l'appui des missions, afin d'assurer que les équipes de projet réalisent les objectifs qui leur ont été fixés.

2.3 La stratégie de partage des coûts permettrait aussi d'assurer un niveau d'engagement, de dévouement et de collaboration plus élevé de la part des dirigeants, du personnel technique et des membres des équipes de projet, en tant que parties prenantes aux projets, tout en augmentant le nombre d'États susceptibles de bénéficier des missions d'assistance.

2.4 Cette stratégie peut être mise en œuvre à travers la signature d'un protocole d'accord entre l'OACI et les différents États ou un groupe d'États afin de créer un cadre formel pour la réalisation efficace de projets spécifiques et tangibles.

## **3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations fournies dans la présente note de travail.
- b) Soutenir la stratégie proposée pour la mise en œuvre régionale.
- c) Encourager les États à réfléchir aux avantages de cette stratégie dans l'appui aux missions d'assistance.

-----